



**Document à joindre à votre bordereau
de versement de taxe d'apprentissage**

**FACULTE DES SCIENCES DU SPORT
ET DU MOUVEMENT HUMAIN**



VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

***Soutenez les formations STAPS en versant votre taxe d'apprentissage
à la FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT ET DU MOUVEMENT HUMAIN***

Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code APE/NAF : N° SIRET :

Personne ou service à contacter pour le versement

de la taxe d'apprentissage :

Téléphone : Email :

Versement

Je demande à l'organisme collecteur :

de verser à la **F2SMH (ex. UFR STAPS)** la somme représentant le « Barème » ou dit « hors quota » de :

- € au titre de la catégorie B des formations (Deust – Licence)

- € au titre de la catégorie C des formations (Master)

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise

***Pour un meilleur suivi des dossiers, merci de transmettre copie de ce document,
après l'avoir complété, à la F2SMH - secrétariat de la CIP,
par voie postale ou voie électronique (dirstaps@adm.ups-tlse.fr), ou bien par fax (05 61 55 87 50).***

N.B. : La taxe d'apprentissage peut être versée en nature (matériel informatique, scientifique ou pédagogique).

Pour plus d'informations, contactez la Cellule d'Insertion Professionnelle

Thierry BRUNEL - tél. : 07 77 84 75 16 - thierry.brunel@cict.fr Secrétariat C.I.P. – 05 61 55 75 00 - dirstaps@adm.ups-tlse.fr